

DATE : 05/06/2024		REFERENCE: DMO INF – 24 007	
EMETTEUR :		DESTINATAIRE(s) :	
Nom	: Thierry LAURENT	Réseau Commercial Gestion Privée	
Département	: Marketing		
Téléphone	: 03 88 52 54 69		
REDACTEUR :		COPIE(s) POUR INFORMATION :	
Nom	: Fabien LOSSER	Directions BDD, BDR Groupe Multimédia Directions Fonctionnelles Expertise Solutions Clients	
Téléphone	: 03 88 52 57 39		
PROCESSUS			
Nom du processus : Epargne Financière		Pilote du Processus : Nadège VIAUD, Karine GEORGEL	

Objet : Mise en marché de 5 fonds

FCP PEA COURT TERME – FR0013411758 (parts R)
OSTRUM SRI CREDIT 6 MOIS - FR0014009DB7 (R) et FR0014009DC5 (I)
OSTRUM SRI CREDIT 12 MOIS - FR0011405026 (parts L) et FR0011375989 (Parts I)
OSTRUM SRI EURO BONDS 3-5 – FR0011311414 (parts E) et FR0011314798 (parts I)
OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS - FR0000003196 (parts R) et FR0010655456 (parts I)

Résumé de la note

L'objectif est d'étoffer l'offre en fonds monétaires et obligataires.

Début de commercialisation de ces 5 fonds : l'intégration dans les outils assureurs est prévue à compter du 14 mai 2024 et dans les outils conseil le 21 mai.

Le FCP PEA COURT TERME est éligible uniquement au CTO et au PEA.

Les fonds OSTRUM Parts R sont éligibles au CTO, en Assurance-vie et Contrat de capitalisation tandis que les Fonds OSTRUM Parts I sont uniquement éligibles aux contrats BPCE Life et TEORA,

Informations Essentielles

Les récentes poussées inflationnistes ont amené les banques centrales à augmenter leurs taux de manière significative. Les hausses cumulées en 1 an et demi ont atteint des niveaux records et mis fin à une décennie de taux négatifs en Europe et aux Etats-Unis.

La courbe des taux offre désormais des niveaux attractifs sur toutes les maturités, et tout particulièrement sur les durées courtes à intermédiaires.

Un renforcement des gammes sur le monétaire et l'obligataire nous semble indispensable afin de profiter des niveaux actuels de portage et dans la perspective des futures baisses de taux qui offrent un potentiel de valorisation pour les investisseurs qui s'exposeront à ces classes d'actifs.

Particularités :

Les conseillers ont accès à ces fonds pour conduire leurs allocations dans le respect des connaissances du client, de son appétence au risque, du questionnaire Finances Durable et du projet global du client.

Offre commercialisable par	- o GC Pro et CA BDR pour les Parts I - o GC Pro, CA BDR et Banquiers Privés pour OSTRUM SRI Euro Sovereign Bonds Parts I - o GC, GCP, CAGP, DAA, DA, GC Pro, CA BDR, Banquiers Privés pour tous les autres fonds
Dates de commercialisation	A compter du 14 mai 2024
Type de placement	Fonds monétaires ou obligataires
Parcours client	Personnes physiques :
Objectif d'investissement	Epargner pour mes proches Constituer une épargne Transmettre mon patrimoine Préparer ma retraite Percevoir des revenus complémentaires Préparer un projet immobilier Valoriser mon capital Valoriser toute mon épargne Personnes morales : Optimiser ma trésorerie courante ou temporaire (CT) Placer mes réserves stables (LT) uniquement pour OSTRUM SRI Euro Sovereign Bonds Parts I Gérer ma trésorerie affectée à un projet (MT) uniquement pour OSTRUM SRI Euro Sovereign Bonds Parts I et OSTRUM SRI Euro Bonds 3-5
Connaissance et expérience client (QCF)	C1, C2, C3 et C4
Profil risque minimum du client	R1 pour le FCP PEA COURT TERME et OSTRUM SRI CREDIT 6 MOIS R2 pour les autres fonds
Complétude et conformité DRC	Obligatoires

1. CARACTERISTIQUES DES FONDS

a. FCP PEA COURT TERME

Code ISIN	FR0013411758 (parts R)
Emetteur	Natixis Investment Managers International
Classification	Sans classification
Eléments SFDR	Classification SFDR : Article 6
Objectif d'investissement	Le FCP permet de rémunérer sa trésorerie à court terme en cherchant à obtenir une performance proche de celle du marché monétaire tout en bénéficiant de la fiscalité avantageuse du PEA. Le portefeuille est en conséquence construit autour de différentes catégories d'actifs et contrats financiers : • Actions majoritairement de grandes capitalisation européennes et couvertes contre le risque de change pour celles non cotées. • Titres de créances et instruments du marché monétaire où les émetteurs sont sélectionnés afin de chercher à obtenir la meilleure rémunération en fonction des contraintes de liquidité et de qualification de notation. • Actions ou parts d'OPC (OPCVM ou FIA) ou Fonds d'investissement dans la limite de 20% de l'actif net du portefeuille En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP ne suffirait pas à couvrir les frais courants. Le FCP

	verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.
Indice de référence	L'indice de référence est l'indice €STR (European Short Term Rate) capitalisé. L'€STR est un nouvel indice de référence monétaire, calculé et publié par son administrateur la BCE, qui remplace progressivement un autre taux court, l'Eonia depuis le 2 octobre 2019. L'€STR représente le taux d'intérêt interbancaire de référence du marché de la zone euro. Il est établi chaque jour sur la base de données récupérées auprès de plusieurs Banques Européennes. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur de l'indice de référence www.ecb.europa.eu .
Modalités de souscription et de rachat	Cours inconnu
Nombre de parts de souscription minimum	Un millième de part
Frais de souscription / de rachat	Néant
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement Part R	0,30 %. Les frais courants sont une estimation car il y a eu une modification dans la structure des frais. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. > dont rétrocession au réseau distributeur : 0,18%
Frais de transactions	0,03 % de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons
Commission de surperformance	Néant
Horizon de placement recommandée	Supérieure à 1 mois
Commercialisation	Uniquement avec conseil
Indicateur synthétique de risque	1/7
Eligibilité	 CTO  Eligible au PEA
Périodicité de valorisation	Quotidienne, centralisation à 12 h 30, et si ce jour n'est pas un jour de négociation, le jour de négociation suivant.

b. OSTRUM SRI CREDIT 6 MOIS

Code ISIN	FR0014009DB7 parts R et FR0014009DC5 parts I
Emetteur	Natixis Investment Managers International
Classification AMF	Obligations et autres titres de créances libellés en euro
Eléments SFDR	Classification SFDR : Article 8
Label du fonds	ISR
Objectif de gestion	Le FCP a pour objectif de réaliser une performance annualisée supérieure à celle de l'indice composite : 80% €STR capitalisé + 20% ICE BofA 1-3Y EUR Corporate TR. sur sa durée minimale de placement recommandée de six mois, après déduction des frais fixes de fonctionnement et de gestion applicables au Fonds tout en intégrant de manière systématique une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR). Ce FCP promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne.
Indice de référence	80% €STR capitalisé + 20% ICE BofA 1-3Y EUR Corporate TR. L'€STR (European Short Term Rate) représente le taux d'intérêt interbancaire de référence du marché de la zone euro. Il est établi chaque jour sur la base de données récupérées auprès de plusieurs banques européennes. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur de l'indice www.ecb.europa.eu .



INFORMATION

	L'indice ICE BofA 1-3Y EUR Corporate Index : est un sous ensemble de l'indice ICE BofA Euro Corporate Index, et comprend tous les titres dont la durée résiduelle jusqu'à l'échéance finale est inférieure à 3 ans. La devise de cet indice est l'euro. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet : theice.com/market-data/indices. L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.
Modalités de souscription et de rachat	Cours inconnu
Nombre de parts de souscription minimum	Un dix-millième de part pour les Parts R et 100 000 € pour les parts I
Frais de souscription / de rachat	Frais d'entrée : - o 1% maximum acquis au réseau distributeur pour les Parts R - o Néant pour les parts I Frais de sortie : Néant
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	Parts R : 0,3 %. Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre > dont rétrocession au réseau distributeur: 0,165% Parts I : 0,2 %. Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre > dont rétrocession au réseau distributeur: 0,03%
Frais de transactions	0,1% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons
Commission de surperformance	20% TTC de l'assiette par rapport à l'indice de référence + 0,20% pour la part R et + 0,30% pour la part I
Horizon de placement recommandé	6 mois minimum
Commercialisation	Uniquement avec conseil
Indicateur synthétique de risque	1/7
Eligibilité	☞ Contrats d'assurance vie et de capitalisation : - o CNP, BPCE VIE, BPCE Life et TEORA pour les parts R - o BPCE Life et TEORA pour les parts I ☞ CTO ☞ Non éligible au PEA
Périodicité de valorisation	Quotidienne, centralisation à 13 h., et si ce jour n'est pas un jour de négociation, le jour de négociation suivant.

c. OSTRUM SRI CREDIT 12 MOIS

Code ISIN	FR0011405026 part L et FR0011375989 part I
Emetteur	Natixis Investment Managers International
Classification AMF	Obligations et autres titres de créances libellés en euro
Eléments SFDR	Classification SFDR : Article 8
Label du fonds	ISR
Objectif de gestion	Chercher à réaliser, sur la période de placement recommandée de 12 mois minimum, une performance annualisée supérieure à celle de l'€STER Capitalisé de 0,40% pour les parts I, de 0,20% pour les parts L et de mettre en oeuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR). L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds. Ce FCP promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne.
Indice de référence	L'€STR (European Short Term Rate) représente le taux d'intérêt interbancaire

INFORMATION

	de référence du marché de la zone euro. Il est établi chaque jour sur la base de données récupérées auprès de plusieurs banques européennes. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur de l'indice www.ecb.europa.eu . L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.
Modalités de souscription et de rachat	Cours inconnu
Nombre de parts de souscription minimum	Pas de minimum (Parts L) 1 000 000 € (Parts I)
Frais de souscription / de rachat	Frais d'entrée maximum : 1,00% Frais de sortie : Néant
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	Parts L : 0,4 %. Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre > dont rétrocession au réseau distributeur: 0,26% Parts I : 0,2 %. Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre > dont rétrocession au réseau distributeur: 0,04%
Frais de transactions	0,3% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons
Commission de surperformance	20% TTC de l'assiette par rapport à l'indice de référence + 0,20% pour la part R et +0,40% pour la part I
Horizon de placement recommandé	12 mois minimum
Commercialisation	Uniquement avec conseil
Indicateur synthétique de risque	2/7
Eligibilité	⊖ Contrats d'assurance vie et de capitalisation : - o CNP, BPCE VIE, BPCE Life et TEORA pour les parts L - o BPCE Life et TEORA pour les parts I ⊖ CTO ⊖ Non éligible au PEA
Périodicité de valorisation	Quotidienne, centralisation à 13 h., et si ce jour n'est pas un jour de négociation, le jour de négociation suivant.

d. OSTRUM SRI EURO BONDS 3-5

Code ISIN	FR0011311414 (Parts E) et FR0011314798 (Parts I)
Emetteur	Natixis Investment Managers International
Classification	Fonds obligataire
Eléments SFDR	Classification SFDR : Article 8
Label du fonds	ISR
Objectif de gestion	Il est double : • Chercher à obtenir une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 years • Promouvoir des critères extra-financiers au travers d'une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR). Ce Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne.
Indice de référence	L'indicateur de référence est l'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5y. L'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5y, calculé (coupons réinvestis) est composé de titres émis par les Etats membres de la zone euro libellés en

	euro, et ayant une maturité comprise entre 3 et 5 ans. L'indice est publié par Bloomberg Index Services. Les informations sur l'indice sont disponibles sur le site internet www.bloomberg.com . Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés. L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.
Modalités de souscription et de rachat	Cours inconnu
Nombre de parts de souscription minimum	1 000 € pour les Parts E et 10 000 € pour les Parts I
Frais de souscription / de rachat	Frais d'entrée : - o 3% maximum acquis au réseau distributeur pour les Parts R - o Néant pour les parts I Frais de sortie : Néant
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	Parts E : 0,52 %. Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre > dont rétrocession au réseau distributeur: 0,34% Parts I : 0,19 %. Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre > dont rétrocession au réseau distributeur: 0,04%
Frais de transaction	0,17% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons
Commission de surperformance TTC	Néant
Horizon de placement recommandé	3 ans minimum
Commercialisation	Uniquement avec conseil
Indicateur synthétique de risque	2/7
Eligibilité	⊖ Contrats d'assurance vie et de capitalisation : - o CNP, BPCE VIE, BPCE Life et TEORA pour les parts R - o BPCE Life et TEORA pour les parts I ⊖ CTO ⊖ Non éligible au PEA
Périodicité de valorisation	Quotidienne, centralisation à 12 h 30., et si ce jour n'est pas un jour de négociation, le jour de négociation suivant.

e. OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS

Code ISIN	FR0000003196 (Parts R) et FR0010655456 (Parts I)
Emetteur	Natixis Investment Managers International
Classification	Obligations et autres titres de créance libellés en euros
Éléments SFDR	Classification SFDR : Article 8
Label du fonds	ISR
Objectif de gestion	L'objectif de la SICAV est double : obtenir une performance supérieure à celle de l'indice JP Morgan EMU global (niveau de clôture) par une gestion active de la sensibilité et de la courbe des taux des différents Etats de la zone euro et mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) sur la durée minimale de placement recommandée supérieure à 3 ans. Ce Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.
Indice de référence	JP Morgan EMU global. Cet indice est représentatif de la performance des obligations d'Etat de la zone euro quelles que soient leurs maturités. Il est calculé coupon inclus et est

	disponible sur le site : www.jpmorgan.com . L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.
Modalités de souscription et de rachat	Cours inconnu
Nombre de parts de souscription minimum	Un dix millième de part pour les Parts R 100 000 € pour les parts I
Frais de souscription / de rachat	Frais d'entrée : o 3% maximum acquis au réseau distributeur pour les Parts R o Néant pour les parts I Frais de sortie : Néant
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	Parts R : 0,70 %. Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en mars 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre > dont rétrocession au réseau distributeur: 0,462% Parts I : 0,45 %. Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en mars 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre o > dont rétrocession au réseau distributeur: 0,09%
Frais de transaction	0,2% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons
Commission de surperformance	Néant
Horizon de placement recommandé	3 ans minimum
Commercialisation	Uniquement avec conseil
Indicateur synthétique de risque	3/7
Eligibilité	⊖ Contrats d'assurance vie et de capitalisation : - o CNP, BPCE VIE, BPCE Life et TEORA pour les parts R - o BPCE Life et TEORA pour les parts I ⊖ CTO ⊖ Non éligible au PEA
Périodicité de valorisation	Quotidienne, centralisation à 12 h 30, et si ce jour n'est pas un jour de négociation, le jour de négociation suivant.

2. PRINCIPAUX RISQUES (A EXPLIQUER AUX INVESTISSEURS)

Les 5 nouveaux fonds ne sont pas garantis. Ils sont soumis aux aléas des marchés et peuvent présenter un risque de perte en capital en cas de sortie.

L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement mais il est rendu attentif sur un horizon de placement recommandé. A l'issue de la durée de placement recommandé, l'investisseur n'a pas de certitude d'obtenir un rendement positif en cas de sortie.

Les 5 fonds sont soumis à différents risques dont vous trouverez ci-après les principaux.

Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus de chaque Fonds :

Principaux risques	- Risque de perte en capital - Risque de gestion discrétionnaire - Risque de liquidité - Risque de taux - Risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs à haut rendement, - Risques liés aux d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, aux contrats d'échange de rendement global (TRS) et à la gestion des garanties financières, - Risques liés à la réutilisation des garanties en espèces, - Instruments financiers dérivés.
--------------------	---

	Risque lié à la classification, Risque lié aux obligations contingentes, Risque de durabilité Risque lié à la détention de titres dont la notation est basse ou inexistante, Risque de contrepartie Risque lié à l'exposition Risque de crédit Risque spécifique aux instruments de titrisation (ABS ...), Risque lié à la détention d'instruments indexés sur l'inflation, Risque lié à l'engagement sur les instruments financiers à terme, Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres
--	---

Une attention particulière est à apporter aux clients de 80 ans et plus, à la fois dans le conseil donné et au niveau de la complétude et de la conformité du dossier. Les deux devant être irréprochables.

3. MODALITES DE COMMERCIALISATION

Clientèle cible : Grand Public, Haut de Gamme, Gestion privée, Banque Privée, Personnes morales

Age maximum recommandé : 80 ans en CEGEE pour les clients particuliers

Canal de distribution : pour les Parts I uniquement pas de souscription possible en assurance-vie à distance, et souscription possible en SED uniquement possible pour OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS

Pour les autres fonds, en face à face, ou avec la SED, à distance en assurance-vie (sauf pour FCP PEA COURT TERME), à distance en CTO/PEA si produit éligible à la RTO – via OIC/Topaze Client Final.

La commercialisation de ces 5 fonds doit se faire uniquement dans le cadre du parcours LEA, O2S, 0199 PM (Mysys PM) et Parcours tactiques.

Avant de conseiller ce fonds au client (GRAND PUBLIC) :

- Il faut mettre à jour « Connaissance Client » sous Myway et rafraîchir les données qui doivent l'être.
- Il faut mettre à jour le Questionnaire Profil Investisseur (QPI qui regroupe le Questionnaire de Compétence Financière et le Questionnaire Risques). Ce document doit être établi en amont de la proposition commerciale et doit être signé par le client.
- Il faut mettre à jour le Questionnaire Finance Durable
- La souscription doit obligatoirement s'effectuer par l'intermédiaire de LEA (transaction 0174).

Sélectionner dans l'outil, pour la clientèle Grand Public, HDG et GP :

Projets :

- ➔ Constituer une épargne
- ➔ Préparer ma retraite
- ➔ Epargner pour mes proches
- ➔ Transmettre mon patrimoine
- ➔ Préparer un projet immobilier
- ➔ Valoriser toute mon épargne
- ➔ Valoriser mon capital
- ➔ Percevoir des revenus complémentaires

Durée variable selon le fonds : Court ou moyen terme (1 mois à 3 ans)

Rendement/Risque : R1 pour le FCP PEA COURT TERME et OSTRUM SRI CREDIT 6 MOIS, R2 pour les autres Fonds

- Pour les Personnes Morales, il est impératif d'avoir le QCF de la PM et le QCF/QR du signataire à jour tous les deux, de passer par le parcours MYSYS spécifique aux Personnes Morales et de retenir le projet adéquat.



- Il convient de s'assurer de la cohérence des objectifs d'investissement du client avec les caractéristiques du produit, et faire signer la synthèse épargne. Une attention particulière est à apporter au respect du conseil pour les clients mineurs. Il est rappelé que pour une souscription faite à un client mineur le questionnaire sera soumis aux représentants légaux (en cas de divergence d'appréhension du risque, c'est le questionnaire le moins risqué qui sera retenu).
- Il convient de tenir compte de sa connaissance, de sa situation, de son expérience en matière financière, de ses exigences, de ses objectifs et ses besoins, de son appétence aux risques, de son horizon de placement et de sa capacité à subir des pertes.
- Dans le cas d'une non-adéquation des solutions proposées/retenues par rapport aux objectifs et profil du client, ou en cas de refus de conseil par le client, des mises en garde appropriées sont formalisées au client via le parcours client.
- Il convient de remettre au client la documentation précontractuelle pour informer le client des caractéristiques du produit, ses coûts, ses charges et ses risques (Document d'Information Clés).
- Il convient de s'assurer que le client dispose d'une provision espèces suffisante au jour de la passation de l'ordre.
- ***Ces 5 fonds ne peuvent être proposés ou souscrits directement ou indirectement par des citoyens ou résidents des États Unis, et sont également interdits à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre.***

Les informations essentielles à délivrer au client :

- ✓ Les frais afférents à toute souscription et la rémunération perçue en tant qu'établissement distributeur,
- ✓ Les frais tenant au contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'entrée, de gestion et d'arbitrages,

Les risques afférents au produit et nomment le risque de perte en capital.

Documents à faire signer et à remettre aux clients :

- ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur) et le QFD (Questionnaire Finance Durable)
Pour les PM, celui de la PM et celui du signataire
- ✓ Le document « synthèse épargne - conseil de la banque »
- ✓ Le bulletin de souscription ou d'adhésion signé par le client ou par le ou les représentants légaux si le souscripteur est un mineur,

Les documents à remettre obligatoirement aux clients :

- **Souscription dans un CTO ou un PEA**
 - ✓ Le bulletin de souscription
 - ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur) et le QFD (Questionnaire Finance Durable)
 - ✓ Le document Synthèse épargne-conseil de la banque
 - ✓ La brochure commerciale
 - ✓ Le DIC (Document d'Informations Clés) : document précontractuel à remettre avant toute souscription
- **Souscription, versement et arbitrage – contrats d'Assurance Vie CNP et BPCE VIE, BPCE Life ou TEORA :**
 - ✓ Le contrat d'assurance vie
 - ✓ Le bulletin de versement complémentaire ou d'arbitrage
 - ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur) et le QFD (Questionnaire Finance Durable)
 - ✓ Le document Synthèse épargne-conseil de la banque
 - ✓ [la fiche de versements Assurance vie à partir de 80 ans référencée EPA950 sous AGIL](#)
 - ✓ La brochure commerciale
 - ✓ La fiche d'information assurance vie
 - ✓ Le DIC (Document d'Informations Clés)

Le Prospectus de base de l'émission doit être remis au souscripteur sur simple demande. Ce document est accessible en agence, sur le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) et sur le site dédié de Natixis (<http://www.ce.natixis.com/>).

4. ARCHIVAGE ET NUMERISATION

5.1 ARCHIVAGE ET NUMERISATION pour les souscriptions en assurance-vie hors TEORA

Actes	Documents	Source	Archivage numérique	Archivage physique
Souscription dans un contrat d'assurance vie	Transmettre à la numérisation			
	Bulletin de souscription Bulletin de versement complémentaire ou d'arbitrage	PUMA/ <i>MyAssur</i>	OUI	OUI Les actes doivent être transmis dans une enveloppe blanche, un acte par enveloppe et envoyés avec la pochette courrier
	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174		NON Documents détruit après numérisation par l'Agence
	Questionnaire Profil investisseur (QPI) et Questionnaire Finance Durable (QFD)	0174		
	La fiche de versements assurance-vie à partir de 80 ans	A'GIL EPA950	Oui	Les actes doivent être transmis avec le bulletin de souscription, de versement libre ou d'arbitrage dans la même enveloppe blanche, une opération par enveloppe, et envoyés avec la pochette courrier

5.2 ARCHIVAGE ET NUMERISATION pour les souscriptions sur CTO ou PEA

Actes	Documents	Source	Archivage numérique	Archivage physique
Souscription dans un CTO ou un PEA	Bulletin de souscription	PLATINE	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence
	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence
	Questionnaire Profil investisseur (QPI) et Questionnaire Finance Durable (QFD)	0174	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence

Les documents à numériser doivent être présents à l'emplacement prévu à cet effet dans **MyGED**.

L'ensemble des documents de commercialisation est disponible sous la rubrique des commerciaux en [cliquant ici](#).
 ((RDC – Particuliers – Epargne – OPCVM – Les OPC autres))

Cordialement,
 Thierry LAURENT et Fabien LOSSER
 Département Marketing